École Centrale Lyon BDS Section RAID

USE ECL 36 avenue Guy de Collongue 69130 Ecully

Présidente : Maillard Chloé chloe.maillard@ecl21.ec-lyon.fr

06 85 65 20 35

Règlement de l'événement 8-9 octobre 2022 RAID CENTRALE LYON



https://raid.myecl.fr/

Table des matières

| 1. | Org | anisation et inscription | 3 |
|----------|------|--|-----|
| | 1.1 | Équipe organisatrice | 3 |
| | 1.2 | L'édition 2022 du Raid Centrale Lyon | 3 |
| | 1.3 | Conditions d'inscription des participants | 3 |
| 2. | Le r | èglement de la course | . 5 |
| | 2.1 | Règles générales | 5 |
| | 2.2 | Respect de l'environnement | . 5 |
| | 2.3 | Chronométrage et Classement | 5 |
| | 2.4 | Matériel | . 6 |
| 3. Dispo | | sitions générales | 7 |
| | 3.1 | Assurance et obligation médicale | 7 |
| | 3.2 | Sécurité sur le parcours | 7 |
| | 3.3 | Conditions de modifications des épreuves et d'annulation | 8 |
| | 3.4 | Dommage / Vol de matériel | 8 |
| | 3.5 | Remboursement | . 8 |

1. Organisation et inscription

1.1 Équipe organisatrice

Le Raid Centrale Lyon est organisé par le Club Raid de l'école Centrale Lyon. Ce club, créé en 2010, est officiellement une section de l'USE ECL depuis le 19 avril 2011. L'équipe organisatrice, dirigée par la présidente du Club Raid Chloé Maillard, est chargée de prendre en charge tous les aspects de l'événement à la fois sportifs, administratifs ou financiers. Elle est sous la responsabilité du président de l'association sportive de l'École Centrale de Lyon, Cédric Guillot.

L'équipe peut être contactée par mail à l'adresse suivante : ecl.raid@gmail.com ou par courrier à l'adresse :

École Centrale Lyon BDS section RAID 36 avenue Guy de Collongue 69130 Ecully

1.2 L'édition 2022 du Raid Centrale Lyon

Ce sera la 11ème édition du Raid Centrale Lyon et il s'effectuera dans le parc du Pilat.

1.3 Conditions d'inscription des participants

L'inscription au Raid Centrale Lyon est ouverte à toute personne de plus de 18 ans. C'est un Raid étudiant donc la majorité des participants le sont, mais c'est ouvert aussi aux équipes de partenaires et à toute autre personne. Les équipes sont composées de deux participants et peuvent être mixtes ou non. Les participants doivent être capables de maitriser le VTT. L'inscription d'une équipe comprend la participation à toutes les épreuves, dans la limite des plages horaires fixées par l'équipe organisatrice.

Tout participant accepte les prises de son et de vue qui pourront ensuite être diffusées à titre publicitaire, sur des affiches, des plaquettes, sur une vidéo ou à titre informatif, dans des articles de presse. S'il ne souhaite pas apparaître sur un de ces supports, il devra faire une demande spécifique auprès de l'équipe organisatrice.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser des inscriptions si le nombre de participants est trop élevé.

Un dossier complet devra comprendre pour chaque participant :

- Le bulletin d'inscription de l'équipe dûment rempli
- Un certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de raids multisports en compétition. Ou éventuellement une licence de triathlon en compétition de l'année en cours.
- Une carte d'identité
- Une carte étudiante si le participant est étudiant
- Une attestation sur l'honneur qui indique que le participant est assuré
- Une attestation qui indique que le participant a lu le règlement
- Une caution pour le prêt du matériel

2.Le règlement de la course

Tout manquement aux règles qui suivent sera sanctionné selon l'arbitrage de l'équipe organisatrice.

2.1 Règles générales

Un Road Book sera distribué à chaque équipe, les participants devront suivre les indications données.

Les équipes doivent suivre les itinéraires et l'ordre des étapes. Toute équipe effectuant une modification de parcours sera sanctionnée.

L'ensemble des épreuves doit être effectué par les 2 MEMBRES DE L'EQUIPE ENSEMBLE. Ils doivent toujours être à vue et à voix, les membres de l'organisation et tous les bénévoles arrêteront les participants qui se trouvent sans leur binôme jusqu'à l'arrivée de celui-ci.

Lors de traversées de routes ou lors de passages dans des zones fréquentées, les concurrents doivent se conformer aux indications des membres de l'organisation présents à ces endroits et dans tous les cas respecter le code de la route.

Avant le départ, les participants recevront des consignes de sécurité délivrées par les membres de l'équipe organisatrice. Toutes les équipes devront impérativement et en toutes circonstances suivre ces consignes sous peine d'exclusion du Raid Centrale Lyon.

2.2 Respect de l'environnement

Le respect de l'environnement est un élément indispensable dans une manifestation de ce type. Les participants devront porter une attention particulière sur ce point pendant toute la durée du Raid.

En plus des règles courantes, il est rappelé que la compétition ne doit pas faire oublier cet aspect. Une équipe pourra être disqualifiée si des abus sont observés : il est interdit de jeter des déchets dans la nature.

Sauf autorisation contraire, les compétiteurs devront rester sur les chemins balisés. Toute détérioration du milieu naturel est proscrite et entraînera la disqualification de l'équipe.

2.3 Chronométrage et Classement

Chaque type de parcours aura un classement qui lui est propre.

2.4 Matériel

Liste du matériel obligatoire par concurrent :

- Téléphone portable chargé
- Boussole
- Sifflet
- Couverture de survie
- Lampe frontale

Liste du matériel fourni par l'organisation :

- Dossards
- Road Book
- Tente
- Fiche de sécurité
- VTT
- Casques

Liste du matériel interdit :

- Produits dopants
- Alcool et drogues
- Armes (toutes catégories)

Chaque participant s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé et à le présenter à toute réquisition de l'équipe organisatrice, durant la totalité de l'épreuve.

3. Dispositions générales

3.1 Assurance et obligation médicale

Les participants doivent être en possession d'une « assurance responsabilité civile » et il leur est conseillé d'avoir une « assurance individuelle Accidents » au moment de la course.

Les participants devront fournir lors de l'inscription un certificat médical datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique du Raid en compétition. Ou le cas échéant une licence (FFTri) de triathlon en compétition de l'année en cours.

L'équipe organisatrice est assurée par un contrat d'assurance « responsabilité civile organisateur ».

3.2 Sécurité sur le parcours

Un ouvreur et une personne fermant le parcours seront présents pour chaque épreuve de ce Raid.

Le dispositif de sécurité mis en place par l'organisation sera composé :

- D'une équipe de secouristes comprenant un poste de sécurité présent sur le lieu du Raid, à proximité des parcours et joignable en cas de problème en tout point du parcours.
- De bénévoles servant de relais dans le dispositif de sécurité. De plus, si la couverture réseau est mauvaise à l'emplacement d'un bénévole, il lui sera fourni un talkie-walkie.

Chaque équipe devra disposer d'un téléphone chargé et allumé durant toute la durée des épreuves. La sécurité est une priorité pour les participants, ils doivent donc avoir un comportement responsable.

Le port d'un casque homologué CE est obligatoire sur les portions de VTT et Run&Bike pour les deux participants (juqulaire attachée).

Une équipe perdue doit essayer de retrouver le parcours le plus rapidement possible. Dans le pire des cas, elle contactera la personne indiquée sur le Road Book.

Tout concurrent forcé à l'abandon par son état physique (épuisement, blessure) ne devra pas rester seul, son équipier doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

3.3 Conditions de modifications des épreuves et d'annulation

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le parcours avant le départ. Si tel est le cas, les participants ne devront pas suivre les indications du Road Book mais celles données par l'équipe organisatrice.

L'équipe organisatrice se réserve également le droit d'annuler le Raid sous certaines conditions :

- Mauvaises conditions météorologiques
- Sur ordre des autorités publiques
- Par manque de participants
- Toutes autres raisons empêchant de façon justifiée son bon déroulement

3.4 Dommage / Vol de matériel

L'équipe organisatrice ne porte pas la responsabilité de tout dommage ou vol de matériel effectué pendant ce week-end d'épreuve.

3.5 Remboursement

Si une personne souhaite se désister du Raid avant le 24 septembre 2022, elle sera remboursée entièrement. Au-delà de cette date, elle ne pourra être remboursée que si elle trouve un remplaçant qui lui payera sa part.

Si le Raid est annulé, tous les participants seront remboursés.